



Faire venir ma fille de 10 ans en France

Par **radiola1976**, le **15/10/2012** à **23:07**

Bonjour je suis d'origine algérienne ,en France depuis plus d'une année ,suite à mon mariage avec un citoyen français ,je travaille ,je suis médecin et on est bien installé ,mon problème c'est ma fille de 11 ans issue d'une première union et qui est toujours en Algérie avec mes parents ,mon père 65 ans retraite ,ma mère a 58 ans

Je lui ai déjà demandé visa pour visite familiale qui a été refusé ,je peux demander maintenant un regroupement familial je répond à toutes les conditions sauf je doit présenter une autorisation d son père sauf que ce dernier ,elle ne l'a pas vu depuis plus de deux ans ,on ne sait pas ou est t il ?? Je détiens la garde et l 'autorité parentale mais malgré c il leur faut cette autorisation

Comment faire ? Si on ne le retrouve pas?le regroupement familial peut être refusé à cause de ça ?? Et on ne regarde pas l'intérêt des enfants comme ils disent??? Je sus complètement perturbée pas ça ,SVP si quelqu'un a une idée n'hésitez pas

Merci

Par **pancras**, le **20/10/2012** à **09:54**

Bonjour,

Vous pourriez peut-être faire valoir auprès des autorités préfectorales que le père resté à l'étranger se désintéresse de l'enfant, preuves à l'appui. Dans l'intérêt de votre enfant, vous devriez donc avoir la possibilité de l'accueillir en France aux fins du regroupement familial.